

**M. Orlikow:** C'est ce que nous avons maintenant.

**M. Goode:** Ces députés insistent sur des hypothèques de 6 p. 100, mais que vont-ils faire à l'égard de ceux qui en ont actuellement à des taux d'intérêt de 7 et 10 p. 100? Vont-ils aussi les subventionner? Si oui, où trouveront-ils les fonds?

Ils parlent aussi du contrôle des loyers. Avec grand bruit ils disent aux Canadiens qu'ils vont imposer des contrôles sur les loyers. Ils savent très bien que le gouvernement fédéral ne peut établir de tels contrôles. En outre, il faudrait que les gouvernements provinciaux les mettent en vigueur et je n'ai certes pas été témoin que le gouvernement du Manitoba ait manifesté l'intention de s'engager prochainement dans ce domaine, comme les députés l'ont dit. Le gouvernement provincial du Manitoba ne s'y engage pas et un gouvernement fédéral NPD ne le ferait pas lui non plus à mon avis.

Le défi urbain des années 70 est lancé. Si nous n'intervenons pas rapidement, avec courage et imagination, ce défi pourrait bien devenir un désastre duquel le Canada ne se relèverait jamais.

• (3.40 p.m.)

[Français]

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer, d'une façon très modeste, au débat sur la motion qu'on a présentée aujourd'hui sur l'habitation. Je crois que le choix ne pouvait pas être plus judicieux, étant donné la situation lamentale et décourageante dans laquelle se trouve la plus grande partie de la population dans ce domaine.

Nous reconnaissons tous que les propositions du gouvernement actuel n'ont donné que des résultats insuffisants. D'aucuns diront même que le gouvernement n'a rien fait, mais, pour ma part, je ne me limiterai pas à cette observation. Toutefois, je crois qu'on peut se demander si le gouvernementement a fait suffisamment et s'il ne pourrait pas faire plus? Et je pense que nous pouvons répondre à cette question.

On parle depuis un an, un an et demi, je crois, de relancer l'industrie de la construction à brève échéance, et l'on en parle encore. Au Québec plus particulièrement, étant donné que le taux de chômage est inquiétant, je crois qu'à nous, députés du Québec, il incombe de réclamer énergiquement du gouvernement des suggestions, des propositions et des lois beaucoup plus efficaces que celles qui ont été présentées depuis quelques années.

Comment relancer, à brève échéance, l'industrie de la construction, nous dira-t-on. Je

[M. Goode.]

crois qu'on a manqué de réalisme. Tantôt, l'honorable ministre a mentionné que des millions avaient été dépensés en faveur de l'habitation au pays. Mais nous savons fort bien que même ces montants considérables sont insuffisants, si l'on considère le nombre de gens à revenu modeste.

Je n'ai pas l'habitude de me limiter à des critiques. Mais je crois que la faillite lamentable du gouvernement à procurer des logements aux gens à revenu modeste doit nous inciter à réclamer, plus énergiquement que jamais des mesures plus efficaces à leur égard.

On a dit qu'on avait assuré la construction d'un certain nombre d'habitations, mais on a toujours oublié de parler du taux d'intérêt sur les hypothèques, lequel peut avoir des répercussions très désavantageuses sur le relancement de l'industrie de la construction.

J'ai déjà réclaté que l'on consente des prêts à un taux d'intérêt de 5 ou 6 p. 100 aux personnes touchant un salaire de de \$10,000 ou moins par année. On rétorquera: Mais qui paiera la différence de l'intérêt? Je répondrai que, de toute évidence, c'est au gouvernement qu'il incombe de le faire. Ce n'est pas, à mon sens, en facilitant les prêts ou en étendant la période d'amortissement des hypothèques à 40 ans que l'on permettra à un plus grand nombre de citoyens de se payer une maison, car ils devront alors la payer trois fois.

On parle de logis à prix modique et je crois que je peux en dire quelques mots. Cette semaine, j'apprenais l'heureuse nouvelle que, dans ma circonscription, plus précisément dans ma ville de Joliette, un projet de \$600,000 allait se réaliser. Or, ces \$600,000 ne peuvent, tout au plus, qu'assurer la construction de 51 logis de 3 ou 4 pièces. Et il s'agit d'un prêt pour 50 ans, à un intérêt de 8 p. 100, ce qui obligera les propriétaires à payer \$136 ou \$150 par mois pour les logis de 4 pièces. Je ne crois pas qu'on puisse appeler cela des logements à prix modique. Bien sûr qu'il s'agit d'un projet important pour ma région, notamment pour cette ville importante de ma circonscription. Je me réjouis du lancement de ce projet, mais je sais fort bien que seule la classe professionnelle pourra en bénéficier.

Il est donc de notre devoir, en tant que députés, de réclamer des mesures plus réalistes, à l'avantage des salariés à revenu modeste. Nous avons l'occasion, aujourd'hui, de revenir à la charge et de demander au ministre d'être plus humain et plus compréhensif, lorsqu'il s'agit de permettre à des gens à revenu modeste d'habiter des logements convenables, à des prix convenables.

On a réclaté, bien sûr, depuis plusieurs années, la suppression de cette odieuse taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construc-